

Le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni le 23 janvier 2018 à 20h30 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Philippe BORDE, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 17 janvier 2018.

Effectif légal : 29.

Membres en exercice : 29. Membres présents : 22. Membres absents : 7 dont 5 ont donné pouvoir.

Nombre de votants : 27.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure JOURDAN.

Etaient présents les élus suivants :

M. BORDE Philippe, Maire, Mme GRANGIER Françoise, Mme BOCQUET Evelyne, M. RENARD Régis, Mme Anita DANGIN, M. VOILLEQUIN Serge, M. DEROZIERES Jean-Luc, adjoints,

Mme DE BODT Janine, M. NANCEY Jean-Pierre, M. MERX Jean-Pierre, Mme WOJTYNA Lucienne, M. PIRES Emidio, Mme BAUDIN Claudine, M. JOURDAN Christophe, Mme ROY-DECHANET Marie-José, Mme JOURDAN Anne-Laure, Mme DURET Francine, Mme AUGUSTE Claudette, M. VERGEOT Denis, Mme MONNE Carmen Mme COLLIN Maryse, M. HUGUET Patrick, conseillers municipaux.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme MOLDEREZ Nathalie à M. BOCQUET Evelyne
Mme VERVISCH Karine à M. DEROZIERES Jean-Luc
Mme DESBROSSES Agnès à M. HUGUET Patrick
Christophe PARJOUET à M. MERX Jean-Pierre,
M. ABRANTES Rui Manuel à M. VERGEOT Denis

Etaient absents :

M. MAITRE Pierre Frédéric,
M. GAUTHIER Dominique.



N°1 : VESTIAIRES DU STADE : APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET ATTRIBUTION DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur RENARD

Par délibérations en date du 3 mai 2016 et du 29 novembre 2016, le conseil municipal a approuvé l'opération de reconstruction des vestiaires sportifs du stade ainsi que le plan prévisionnel de financement.

Le coût estimatif des travaux avait par ailleurs été arrêté à la somme de 617 000,00 € HT au terme des premières études du cabinet Daniel Juvenelle, Maître d'œuvre de l'opération. Or, la consultation des entreprises de travaux lancée en Mai 2017 par les services de la SIABA, mandataire de la commune de Bar-sur-Aube, a conduit à un dépassement important de l'enveloppe financière affectée aux travaux (47%).

En conséquence, ladite consultation a dû être déclarée sans suite et le maître d'œuvre a été invité à reprendre ses études.

Une nouvelle procédure de consultation a été mise en œuvre sur la base d'un cahier des charges « remanié » et d'un coût estimatif des travaux cependant réévalué à la somme de 720 000 € HT, montant mieux adapté aux exigences du programme.

Au terme de cette nouvelle consultation, dont le résultat et la liste des attributaires sont annexés à la présente, le montant des travaux s'élève à 709 736,90 € HT, lequel intègre par ailleurs quelques prestations supplémentaires (exemple : tunnel amovible, arrachage de la haie centrale).

En conséquence, il vous est soumis le plan de financement réactualisé pour un coût total d'investissement de 870 000,00 € HT au lieu de 763 000 € HT comme approuvé initialement, ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT	TAUX	MONTANT HT	T.V.A.	MONTANT TTC
FONCIER		0,00	0,00	0,00
BRANCHEMENTS		10 000,00	2 000,00	12 000,00
CONSTRUCTION				
- MACONNERIE		141 126,02	28 225,20	169 351,22
- CHARPENTE BOIS - BARDAGE		114 982,46	22 996,49	137 978,95
- COUVERTURE - ZINGUERIE		31 333,56	6 266,71	37 600,27
- MENUISERIE ALU - SERRURERIE		36 009,96	7 201,99	43 211,95
- MENUISERIE INTERIEURE BOIS		24 286,00	4 857,20	29 143,20
- PLATRIERIE - FAUX PLAFOND		58 633,00	11 726,60	70 359,60
- CARRELAGE - FAIENCE		31 475,78	6 295,16	37 770,94
- PEINTURE		15 945,20	3 189,04	19 134,24
- PLOMBERIE - SANITAIRES		58 584,12	11 716,82	70 300,94
- CHAUFFAGE - VENTILATION		100 000,00	20 000,00	120 000,00
- ELECTRICITE		30 050,00	6 010,00	36 060,00
- DEMOLITION		15 500,00	3 100,00	18 600,00
- VRD		45 310,80	9 062,16	54 372,96
- DESAMIANTAGE		6 500,00	1 300,00	7 800,00
SOUS-TOTAL CONSTRUCTION		709 736,90	141 947,37	851 684,27
HONORAIRES				
- ARCHITECTE		43 807,00	8 761,40	52 568,40
- CONTROLE TECHNIQUE		3 334,00	666,80	4 000,80
- COORDINATION S.P.S.		2 082,50	416,50	2 499,00
- CONSTAT HUISSIER (PC)		322,56	61,53	384,09
- ETUDES DE SOL		1 190,00	238,00	1 428,00
- DIAGNOSTIC AVANT DEMOL.		710,00	142,00	852,00
- GEOMETRE (LEVE TOPOGRAPHIQUE)		2 409,60	481,92	2 891,52
- M.O.D.	F	18 000,00	3 600,00	21 600,00
- ASSURANCE D.O.	1,80%	13 000,00	0,00	13 000,00
FRAIS APPEL D'OFFRES		4 707,44	940,92	5 648,36
DIVERS IMPREVUS	6,00%	42 700,00	8 540,00	51 240,00
REVISIONS/ACTUALISATIONS	2,50%	18 000,00	3 600,00	21 600,00
TOTAL		870 000,00	171 396,44	1 041 396,44

FINANCEMENT	BASE	TAUX	MONTANT HT		MONTANT TTC
CONSEIL DEPARTEMENTAL	110 000,00	10,00%	11 000,00		
CONSEIL REGIONAL			0,00		
DETR	737 470,00	20,00%	147 494,00		
DSIL contrat de ruralité	870 000,00	56,17%	488 706,00		
FEADER			0,00		
FAFA VESTIAIRES		20,00%	20 000,00		
FAFA CLUB HOUSE	57 600,00	50,00%	28 800,00		
TOTAL SUBVENTIONS			696 000,00	80,00%	696 000,00
FCTVA	1 028 396,44	16,404%			168 700,00
FONDS PROPRES			174 000,00	20,00%	176 696,44
EMPRUNT			0,00	0,00%	0,00
TOTAL			870 000,00	100,00%	1 041 396,44

Considérant l'avis favorable des commissions sport, travaux et finances du 16 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

Par 26 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Collin)

- DECIDE d'attribuer les 14 lots de la nouvelle consultation relative à la démolition et la reconstruction des vestiaires du Stade Pierre de Coubertin conformément au rapport annexé à la présente délibération pour un montant de 709 736,90 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les marchés et documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget.
- APPROUVE le nouveau plan de financement pour un montant total 870 000,00 € HT.

N°2: TARIFS COMMUNAUX 2018/LOCATION DE SALLES

Rapporteur : Madame GRANGIER

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs municipaux 2018 des locations de salles.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 16 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- FIXE les tarifs municipaux 2018 des locations de salles tels qu'annexés à la présente délibération.

N°3: SUBVENTION CFA INTERPRO DE L'AUBE

Rapporteur : Madame DANGIN

Le rapporteur informe le conseil municipal de la réception d'une demande de subvention du CFA Interpro de l'Aube, d'un montant de 65.00 euros (soixante-cinq euros) par élève, pour l'année 2018. Il est rappelé que quatre élèves de la commune sont scolarisés dans ce CFA.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 16 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention au CFA Interpro de l'Aube, pour le montant de 65 euros par élève soit 260 Euros.
- S'ENGAGE à inscrire les crédits au Budget 2018.

N°4: FRAIS DE DEPLACEMENT DES SPORTIFS

Rapporteur : Monsieur RENARD

Le rapporteur rappelle les conditions d'attribution de l'aide municipale aux déplacements des athlètes qui participent aux championnats de France.

Pour chaque athlète concerné, le club doit fournir à la mairie soit la convocation soit une attestation de la fédération mère indiquant la participation de l'athlète ainsi que les justificatifs de ses déplacements.

Les compétitions concernées par le remboursement kilométrique sont :

- la phase finale du championnat de France.
- la dernière épreuve qualificative du championnat de France.

Les frais kilométriques pris en compte seront ceux effectués par les sportifs qualifiés et ayant participé aux championnats de France. Sont exclus les épreuves dites entreprises ou similaires.

L'aide sera versée pour les épreuves hors département et pour les déplacements supérieurs à 60 km aller.

Une franchise de 120 km aller-retour sera déduite de la distance parcourue.

Les associations ne peuvent demander qu'un seul remboursement par date.

Le regroupement des athlètes dans un minimum de voiture est obligatoire.

Le remboursement des frais kilométriques se calcule selon la base du coût d'un véhicule de 6 cv effectuant plus de 20 000 Km par an, barème de l'administration fiscale de l'année du championnat soit 0,382 Euros pour l'année 2016.

Les associations utilisant le véhicule 9 places de la ville ne seront pas remboursées.

Récapitulatif des frais de déplacements 2018

Date	Compétition	Lieu	Distance A/R
PETANQUE			
01/07/2017	Championnat France Triplette féminine	Ax les Thermes	1796
02/09/2017	Championnat France Triplette masculine	Pontorson (Mont St Michel)	1108
09/07/2017	Championnat France Triplette Tête à Tête	Carmaux	1528
Total PETANQUE (-120Km par Aller/retour)			4072
			Remboursement (0,382€/Km) 1 555,50 €

DIANA SPORT			
17/02/2017	Championnat France salle (M et N. Mangelle)	Nîmes (30)	1166
28/07/2017	Championnat France salle FITA (N. Mangelle)	Vichy	720
28/08/2017	Championnat France Adultes Fédéral (M et N. Mangelle)	Compiègne	492
Total DIANA SPORT (-120Km par Aller/retour)			2018
			Remboursement (0,382€/Km) 770,88 €

ETOILE CYCLISTE BARALBINE			
27/08/2017	Championnat de France et du monde cyclisme (Rodolphe MOREIRA)	Albi (81)	1548
Total ECB (-120Km par Aller/retour)			1428
			Remboursement (0,382€/Km) 545,50 €

JUDO CLUB			
13/05/2017	Championnat France Junior (Théo Bernard)	Paris (75)	430
28/07/2017	Championnat France cadets (Paul ruysshaert)	Ceyrat (63)	810
28/08/2017	Championnat France (Anael LEROY)	Paris (75)	430
Total Judo Club (-120Km par Aller/retour)			1310
			Remboursement (0,382€/Km) 500,42 €

TOTAL REMBOURSEMENT			3 372,30 €
----------------------------	--	--	-------------------

Compte tenu de ces éléments, il est proposé les remboursements suivants :

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et des sports du 16 janvier 2018, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les subventions correspondantes, pour un montant total de 3372,30 € se répartissant de la manière suivante :

- Pour la Pétanque:	1550,50 €
- Pour Diana Sport:	770,88 €
- Pour l'étoile Cycliste Baralbine :	545,50 €
- Pour le Judo Club :	500,42 €

- S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget 2018.